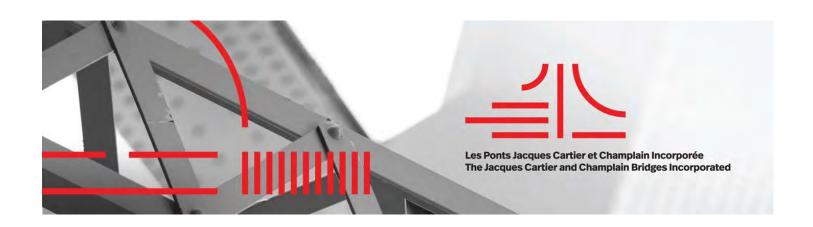
#### RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT

## LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS



1<sup>ER</sup> AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024

#### **TABLE DES MATIÈRES**

1.		INTRODUCTION	. 1
2.	,	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	. 1
3.	(	ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS	. 2
4.		RENDEMENT DE 2023-2024	. 2
4	4.1	1 DEMANDES REÇUES ET TRAITÉES	
4	1.2		
4	4.3	3 COÛTS ORGANISATIONNELS	. 2
		FORMATION ET SENSIBILISATION	
6.		POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES ET PROCÉDURES	. 3
7.	ı	INITIATIVES ET PROJETS VISANT À AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE	. 3
		SOMMAIRE DES ENJEUX CLÉS ET MESURES PRISES À L'ÉGARD DES PLAINTES	
9.	4	ATTEINTES IMPORTANTES À LA VIE PRIVÉE	. 3
		ÉVALUATIONS DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE	
11.	.	DIVULGATIONS DANS L'INTÉRÊT PUBLIC	. 4
12.	. ;	SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ	. 4

Annexe A: Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements* personnels pour 2023-2024

Annexe B : Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pour 2023-2024

Annexe C : Arrêté de délégation

#### 1. INTRODUCTION

La Loi sur la protection des renseignements personnels (LPRP) accorde un droit d'accès aux citoyens canadiens, aux résidents permanents présents au Canada, ainsi qu'à tout individu à l'étranger qui ne bénéficie pas déjà de ce droit aux renseignements personnels qui les concernent et qui sont détenus par des institutions fédérales assujetties à la LPRP. De plus, la LPRP protège ces renseignements personnels contre la collecte, l'utilisation, la conservation et la divulgation non autorisées.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) est une société d'État mère inscrite à la partie I de l'Annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Gestionnaire d'ouvrages majeurs, PJCCI est responsable du pont Jacques-Cartier, de l'Estacade, de la section fédérale de l'autoroute Bonaventure, de la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que du tunnel de Melocheville. PJCCI est également responsable de la gestion des infrastructures qui sont dorénavant fermées aux usagers et en cours de déconstruction, soit le pont Champlain d'origine ainsi que le pont de contournement de l'Île des Sœurs. PJCCI assure au quotidien le passage sécuritaire de milliers d'usagers par la gestion, l'entretien et la réfection de ces infrastructures d'importance pour le Grand Montréal. PJCCI veille à ce que ces infrastructures critiques demeurent sécuritaires, pleinement fonctionnelles et attrayantes, aujourd'hui et pour demain. Ses activités englobent les projets de construction, de réfection et de renforcement des infrastructures sous sa responsabilité, de même que leur opération et entretien.

Ce rapport est préparé et déposé au Parlement conformément à l'article 72 de la *LPRP*. Il porte sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

#### 2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Les ressources de PJCCI responsables de l'administration de la *LPRP* y travaillent à temps partiel. Les demandes reçues en vertu de la *LPRP* sont traitées par la Coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) qui est également la Directrice, Affaires juridiques de PJCCI. Selon les politiques en vigueur, toutes les demandes formelles d'accès à des renseignements ou à des documents lui sont acheminées afin qu'elles soient traitées conformément aux dispositions de la *LPRP*. Une avocate apporte un soutien à la Coordonnatrice de l'AIPRP. La technicienne juridique de la Direction, Affaires juridiques assiste au besoin la Coordonnatrice de l'AIPRP et l'avocate dans le traitement des demandes. PJCCI ne fournit aucun service lié à la protection des renseignements personnels à une autre institution fédérale tel que défini à l'article 73.1 de la *LPRP*.

#### 3. ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Mme Sandra Martel, Première dirigeante et responsable de PJCCI, a délégué ses attributions en vertu de la *LPRP* à la Coordonnatrice de l'AIPRP, Maître Véronic Meunier, Directrice, Affaires juridiques. Une copie de l'Arrêté de délégation est jointe à l'Annexe C.

#### 4. RENDEMENT POUR 2023-2024

#### 4.1 DEMANDES REÇUES ET TRAITÉES

Au cours de la période visée par ce rapport, PJCCI n'a reçu aucune demande officielle de renseignements personnels, comme lors de l'exercice précédent. Il n'existe aucune demande active en attente.

Au cours de la période visée par ce rapport, il n'y avait aucune plainte active en attente de traitement des exercices précédents.

#### 4.2 DEMANDES DE CONSULTATION

Au cours de la période visée par ce rapport, aucune demande de consultation provenant d'autres institutions fédérales en vertu de la *LPRP* n'a été reçue.

#### 4.3 COÛTS ORGANISATIONNELS

Au cours de la période visée par ce rapport, les coûts salariaux reliés à l'administration de la *LPRP* ont totalisé 675 \$. Aucun frais n'a été encouru pour des services professionnels de ressources externes.

#### 5. FORMATION ET SENSIBILISATION

Au cours de la période visée par le rapport, la Coordonnatrice de l'AIPRP, l'avocate et la technicienne juridique ont assisté, par visioconférence, à plusieurs séances d'information technique, d'orientation et d'intégration présentées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en lien avec la *LPRP*.

Lorsqu'un nouvel employé appelé à participer à l'application de la *LPRP* est embauché, la Coordonnatrice de l'AIPRP forme cette personne conformément à la *Directive sur les demandes de renseignements personnels et de correction des renseignements personnels*. Aucune autre activité de formation n'a été dispensée pendant la période visée par le rapport, mais de la sensibilisation a été faite auprès des employés de la Société.

#### 6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES ET PROCÉDURES

PJCCI continue d'appliquer sa politique interne *Accès à l'information et protection des renseignements personnels* approuvée par son Conseil d'administration le 19 juin 2019, laquelle a été révisée le 30 mai 2022 sans qu'aucune modification ne soit requise.

PJCCI n'a pas reçu d'autorisation pour de nouvelles collectes d'information ou de nouveaux usages compatibles des numéros d'assurance sociale au cours de la période visée par ce rapport.

# 7. INITIATIVES ET PROJETS VISANT À AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Au cours de la période visée par ce rapport, aucune initiative ou aucun projet n'a été mis en œuvre. PJCCI effectue toutefois actuellement les démarches nécessaires pour adhérer à la plateforme d'AIPRP en ligne. Cette plateforme a pour but de moderniser la prestation de services de PJCCI en lien avec la réception de demandes de renseignements personnels.

# 8. SOMMAIRE DES ENJEUX CLÉS ET MESURES PRISES À L'ÉGARD DES PLAINTES

Au cours de la période visée par ce rapport, aucune plainte n'a été reçue ou résolue et aucun audit ou enquête n'a été effectué.

De plus, au cours de la période visée par ce rapport, il n'existait aucune plainte active.

#### 9. ATTEINTES IMPORTANTES À LA VIE PRIVÉE

Au cours de la période visée par ce rapport, aucune atteinte importante à la vie privée n'a été signalée au Commissariat à la protection de la vie privée et au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (Division de la vie privée et des données responsables).

#### 10. ÉVALUATIONS DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE

Au cours de la période visée par ce rapport, PJCCI n'a effectué aucune évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et n'a déposé aucune ÉFVP sur son site Web.

#### 11. DIVULGATIONS DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Au cours de la période visée par ce rapport, aucune communication aux termes de l'alinéa 8(2)(m) de la *LPRP* n'a été effectuée.

#### 12. SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ

Lorsque PJCCI reçoit une demande en vertu de la *LPRP*, un processus de suivi est immédiatement mis en place auprès des employés concernés pour la collecte des documents, assorti d'échéanciers déterminés. La Coordonnatrice de l'AIPRP, sous la responsabilité du Directeur principal, Affaires juridiques et Ressources humaines (DPAJRH), s'occupe du traitement des demandes et du respect des échéanciers. Le DPAJRH, qui est également le Secrétaire corporatif, informe la Première dirigeante, les autres directeurs principaux et les membres du Conseil d'administration de la réception d'une demande, mais sans divulguer de renseignements personnels.

PJCCI n'a effectué aucune demande de consultation interinstitutionnelle au cours de la période visée par ce rapport, mais, le cas échéant, celles-ci seraient limitées aux seuls cas où elles seraient nécessaires au bon exercice du pouvoir discrétionnaire ou lorsqu'il y aurait une intention de divulguer de l'information.

PJCCI s'assure que des mesures appropriées de protection de la vie privée sont incluses dans les contrats, notamment les documents normalisés qui sont validés par la Direction, Affaires juridiques, ainsi que dans les différentes ententes dans lesquelles des clauses de confidentialité sont ajoutées. Ces ententes sont révisées par la Direction, Affaires juridiques avant d'être signées par les signataires autorisés.

PJCCI adapte également ses contrats pour y ajouter toutes les clauses pertinentes en matière de sécurité de l'information, notamment eu égard à l'hébergement de données. Pour l'utilisation de solutions infonuagiques, PJCCI documente une fiche de risques détaillée et un processus de gestion du cycle de vie. Pour ses systèmes internes, PJCCI effectue annuellement des tests d'intrusion et, le cas échéant, corrige les failles identifiées.

Au cours de la période visée par ce rapport, le Secrétariat du Conseil du trésor du Canada n'a effectué aucun contrôle auprès de PJCCI afin de signaler une exception ou une violation.

# ANNEXE A RAPPORT STATISTIQUE SUR LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 2023-2024



#### Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution:	Les Ponts Jacques Cartier et Cha	mplain Incorp	orée	
Période d'établissement de rapport :	2023-04-01	au —	2024-03-31	

#### Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

#### 1.1 Nombre de demandes reçues

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	0	
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	0	

#### 1.2 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	0

#### Section 2 – Demandes informelles

#### 2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
<ul> <li>En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente</li> </ul>	0	
En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total	0	
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0	

#### 2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	0

#### 2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

	Délai de traitement									
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total		
ı	0	0	0	0	0	0	0	0		

#### 2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 5 commur			501 à 1 000 pages De 1 001 à 5 000 communiquées communique		. •	Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquée s	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communiquée s	Nombre de demandes	Pages communiqué es	Nombre de demandes	Pages communiqu ées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

#### Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

#### 3.1 Disposition et délai de traitement

	Délai de traitement							
Disposition des demandes	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

#### 3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1)a)(i)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(ii)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(iii)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	0	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	0
19(1)e)	0	22(2)	0	26	0
19(1)f)	0	22,1	0	27	0
20	0	22,2	0	27,1	0
21	0	22,3	0	28	0
	•	22,4	0		•

#### 3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69,1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70,1	0

#### 3.4 Format des documents communiqués

Papier	Document électronique	Ensemble de données Vidéo		Audio	Autres
0	0	0	0	0	0

#### 3.5 Complexité

#### 3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier, document électronique et ensemble de données

	Nombre de pages	
Nombre de pages traitées	communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

# 3.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats <u>papier</u>, <u>document électronique</u> et <u>ensemble de données</u> par disposition des demandes

	Moins de 1 traite	. •	100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
Disposition	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	0	Pages traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

#### 3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format <u>audio</u>

	Nombre de minutes		
Nombre de minutes traitées	communiquées	Nombre de demandes	
0	0	0	

#### 3.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format <u>audio</u> par dispositions des demandes

	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes tra	itées	Plus de 120 minutes traitées	
Disposition	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

#### 3.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

#### 3.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format <u>vidéo</u> par dispositions des demandes

	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes tra	itées	Plus de 120 minutes traitées	
Disposition	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0

Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

#### 3.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

#### 3.6 Demandes fermées

#### 3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	0
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)	0

#### 3.7 Présomptions de refus

#### 3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Г			Motif prin	cipal	
	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Entrave au fonctionnement /Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
Г	0	0	0	0	0

#### 3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

#### 3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

#### Section 4 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0

#### Section 5 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	0
Demandes de correction acceptées	0
Total	0

#### Section 6 – Prorogations

#### 6.1 Motifs des prorogations

١	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution			15a)(ii) Consultation					
	Examen approfondi							15b) Traduction ou	

		nécessaire pour			Les documents	Document			cas de transfert sur
	Nombre de prorogations prises	déterminer les	Grand nombre de	Grand volume de	sont difficiles à	confidentiels du			support de
l		exceptions	pages	demandes	obtenir	Cabinet (article 70)	Externe	Interne	substitution
ſ	0	0	0	0	0	0	0	0	0

#### 6.2 Durée des prorogations

	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(			
Durée des prorogations	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les Grand nombre de Grand volume de sont difficiles à exceptions pages demandes obtenir				Document confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
1 à 15 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 31 jours								0
Total	0	0 0 0 0				0	0	0

#### Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

#### 7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

# 7.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

		Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
Recommandation	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	

#### 7.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

		Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
Recommandation	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	

#### Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

#### 8.1 Demandes auprès des services juridiques

	Moins de 1 trait		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
Nombre de jours	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communiquée s	Nombre de demandes	Pages communiqué es	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communi quées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

#### 8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

	Moins de trait	. •	De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
Nombre de jours	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communiquée s	Nombre de demandes	Pages communiqué es	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communi quées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

#### Section 9 – Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

#### Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)

#### 10.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	0
Nombre d'ÉFVP modifiées	0

#### 10.2 Fichiers de renseignements personnels spécifiques à l'institution et centraux

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Spécifiques à l'institution	0	0	0	0
Centraux	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

#### Section 11 – Atteintes à la vie privée

#### 11.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

#### 11.2 Atteintes à la vie privée signalée non-substantielles

Nombre d'atteintes à la vie privée non-substantielles	0	
---	---	--

#### Section 12 – Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels

#### 12.1 Coûts répartis

Dépenses	Montant	
Salaires	\$675	
Heures supplémentaires	\$0	
Biens et services		\$0
Contrats de services professionnels	\$0	
Autres	\$0	
Total		\$675

#### 12.2 Ressources humaines

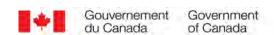
Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0,008
Employés à temps partiel et occasionnels	0,000
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel d'agence	0,000
Étudiants	0,000
Total	0,008

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

# ANNEXE B

RAPPORT STATISTIQUE SUPPLÉMENTAIRE SUR LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

2023-2024



# Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution : Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

Période

**d'établissement de** 2023-04-01 2024-03-31

rapport: au

#### Section 1 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

1.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 11, col. 3 de la section 1.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information* 2023-2024

1.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
--	-----------------------------------

Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	0

### Section 2 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

2.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0

Total	0	0	0	Rangée 11, col. 3 de la section 2.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la <i>Loi sur la</i>
				protection des renseignements personnels 2023-2024

2.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	0

#### Section 3: Numéro d'assurance social

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle	
utilisation cohérente du NAS en 2023-2024?	

#### Section 4: Accès universel sous la Loi sur la protection des renseignements personnels

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers en	0	Rangée 1, col. 1 de la section 4 doit être égale ou inférieure à la rangée 1, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la <i>Loi</i>
dehors du Canada en 2023-2024?	O	sur la protection des renseignements personnels 2023-2024



# ANNEXE C ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION

## ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En vertu de l'article 73 de la Loi sur la protection des renseignements personnels\*, la Première dirigeante de l'institution fédérale Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée délègue au titulaire du poste de Directrice, Affaires juridiques de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée les attributions dont elle est investie par la Loi, en qualité de responsable de l'institution fédérale.

Signé à Longueuil, le 3

Première dirigeante de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

<sup>\*</sup>L.R.C. (1985), ch. P-21